



Procès-verbal de réception des ouvrages d'éclairage public

Opération : PUYGOUZON - Rue de l'Autan - Les Terrasses de la Croisille

PREAMBULE

Le lotissement les Terrasses de la Croisille a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage par la SARL SOFATEC. Une association syndicale de propriétaires a été constituée représentée par son président Monsieur PROUDHOM Bernard

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne dénommée rue de l'Autan a été créée ainsi qu'un réseau d'éclairage public raccordé aux luminaires existants en début de voie.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

- L'association syndicale de propriétaires représentée par Monsieur Bernard PROUDHOM,
- Le service éclairage public de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois représenté par Monsieur Jean-François Rochedreux, Vice-président délégué en charge de l'éclairage public et de la maîtrise énergétique

B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en la personne de M. OROMBEL, intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages suivants:

B-1 - Luminaires

Nbre	Puissance	Modèle	RAL	Hauteur du mât	Type de mât
11		ISLA LED (REPLACE PAR C2A 07/18)	3004	4m	C

B-2 – Réseau Éclairage Public

- Réseau d'éclairage public gainé.

B-3 - Commande

Sans objet

-Documents fournis dans le DOE:

Plan de récolement en format papier

Plan de récolement en format dwg

conformité des plans de récolement oui non

Fiches techniques du matériel posé

Raccordement sur réseau existant

Examen de l'installation par un bureau de contrôle

C – RESERVES

Sans objet.

D - REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon état des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages une fois les réserves éventuelles du chapitre C levées et l'intégration dans le domaine public de la voirie.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

-la remise des ouvrages par Monsieur Bernard PROUDHOM est constatée,

-la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages d'éclairage public réalisés,

-la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à Saint Juéry, le 26/09/19

Pour le service éclairage public de la
communauté d'agglomération de
l'Albigeois

Le vice- président délégué à l'éclairage
public et maîtrise énergétique
M. Jean-François ROCHEDREUX